



GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CAPTURES ACCIDENTELLES

Par l'adoption de la Résolution 6.16, les Parties à l'ACCOBAMS ont demandé « au Secrétariat Permanent, en collaboration avec le Comité scientifique, de développer un groupe de Travail commun avec ASCOBANS sur les prises accidentelles et d'explorer les opportunités pour établir un lien avec d'autres initiatives pertinentes, y compris l'initiative Bycatch établie par la Commission Baleinière Internationale ».

Une version préliminaire des Termes de Référence du « Groupe de travail conjoint ACCOBAMS/ ASCOBANS sur les captures accidentelles » a été examinée par le Comité scientifique de l'ACCOBAMS lors de sa 11^{ème} Réunion (Monaco, 7-9 février 2017). Les Termes de Référence ont ensuite été présentés et développés lors d'un atelier d'experts sur les prises accidentelles organisé par ASCOBANS les 22 et 23 février 2017 à Bonn. Ils ont ensuite été finalisés par le Comité consultatif de l'ASCOBANS et par le Président du Comité scientifique de l'ACCOBAMS.

Les Termes de Référence prévoient la composition suivante du Groupe de travail : « *Ce Groupe de Travail sera composé de membres et d'observateurs des organes scientifiques et consultatifs de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS. Le Groupe de travail actuel sur les prises accidentelles de l'ASCOBANS cessera d'exister une fois que le Groupe de travail conjoint sera établi. Dans le souci de générer les meilleurs avis possibles pour les Parties, le groupe de travail peut décider de la nécessité d'ajouter de nouveaux membres. Des experts externes (y compris ceux d'États de l'aire de répartition non parties) peuvent être ajoutés avec l'accord des Secrétariats et des Co-présidents.*

Le Groupe nommera et élira deux Co-présidents parmi les membres, conseillers ainsi que les observateurs des organes consultatifs de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS. L'expertise combinée des Co-présidents devrait couvrir les domaines ACCOBAMS et ASCOBANS. Conformément à la pratique de nombreux autres groupes de travail, les Co-présidents exerceront leurs fonctions pour un mandat de trois ans, à la suite duquel des élections seront déclenchées. Les Co-présidents sont rééligibles. "

En coordination avec le Président et la Vice-Présidente / Task Manager pour les interactions avec les pêches du Comité scientifique de l'ACCOBAMS, les membres actuels du Groupe de travail de l'ACCOBAMS sur les interactions avec les pêches (<http://www.accobams.org/main-activites/working- groupes />) ont été invités à servir le Groupe de travail conjoint ACCOBAMS-ASCOBANS sur les prises accidentelles. En parallèle, les experts de l'ASCOBANS ont été nommés pour la zone de l'ASCOBANS.

Ce document est composé de la version finale des Termes de Référence du Groupe de travail conjoint ACCOBAMS-ASCOBANS sur les captures accidentelles (JBWG) – [Partie 1](#). La deuxième partie comprend la liste des membres du JBWG - [Partie 2](#).

PARTIE 1 - TERMES DE REFERENCE POUR UN GROUPE DE TRAVAIL CONJOINT ACCOBAMS- ASCOBANS SUR LES CAPTURES ACCIDENTELLES

Composition du groupe de travail conjoint sur les captures accidentelles

Ce Groupe de Travail sera composé de membres et d'observateurs des organes scientifiques et consultatifs de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS. Le Groupe de travail actuel sur les captures accidentelles de l'ASCOBANS cessera d'exister une fois que le Groupe de travail conjoint sera établi. Dans le souci de générer les meilleurs avis possibles pour les Parties, le groupe de travail peut décider de la nécessité d'ajouter de nouveaux membres. Des experts externes (y compris ceux d'États de l'aire de répartition non parties) peuvent être ajoutés avec l'accord des Secrétariats et des Co-présidents.

Le Groupe nommera et élira deux Co-présidents parmi les membres, conseillers ainsi que les observateurs des organes consultatifs de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS. L'expertise combinée des Co-présidents devrait couvrir les domaines ACCOBAMS et ASCOBANS. Conformément à la pratique de nombreux autres groupes de travail, les Co-présidents exerceront leurs fonctions pour un mandat de trois ans, à la suite duquel des élections seront déclenchées. Les Co-présidents sont rééligibles.

Modus operandi du Groupe de travail conjoint sur les captures accidentelles

Le Groupe de travail fonctionnera généralement en utilisant l'espace de travail en ligne du comité consultatif de l'ASCOBANS » (workspace.ascobans.org) pour ses discussions. Des réunions en face à face peuvent avoir lieu, le cas échéant (et dans la mesure des fonds disponibles), et certaines tâches peuvent être sous-traitées.

Tâches du Groupe de travail conjoint sur les captures accidentelles

Le Groupe de travail adressera les mandats des résolutions pertinentes des deux organisations, telles que [ACCOBAMS Res 2.12](#), [ACCOBAMS Res 2.13](#), [ACCOBAMS Res 2.21](#), [ACCOBAMS Res A/3.1](#), [ACCOBAMS Res 3.8](#), [ACCOBAMS Res 4.9](#), [ACCOBAMS Res 6.16](#), [ASCOBANS Res.8.5](#), [ASCOBANS Res.5.5](#) and [ASCOBANS Res.3.3](#), ainsi que toute résolution pertinente encore à adopter. Il présentera des rapports sur les progrès et de nouvelles informations pertinentes pour la région concernée à chaque réunion du Comité scientifique de l'ACCOBAMS et du Comité consultatif de l'ASCOBANS, selon le cas. En donnant son avis, le Groupe de travail assurera la liaison, le cas échéant, avec d'autres organes et forums pertinents, y compris les Groupes de travail des deux accords, le conseiller pour les captures accidentelles de la CMS, le Groupe de travail sur les captures accidentelles d'espèces protégées du CIEM (ICES WGBYC), le Comité scientifique de la CBI, l'initiative de la CBI sur les captures accidentelles, HELCOM, OSPAR, FOMLR - Groupe consultatif sur les aspects environnementaux de la gestion des ressources halieutiques et autres ressources marines vivantes (Commission pour la mer Noire), NAMMCO, les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et les ONG actives sur le terrain.

En ce qui concerne les zones et les espèces couvertes par les accords, le Groupe de travail est chargé de :

- 1) rassembler et préparer un aperçu des informations¹ scientifiques pertinentes se rapportant aux captures accidentelles des espèces de cétacés touchés ;
- 2) examiner les informations disponibles sur la pêche INN (illégale, non déclarée et non réglementée), la pêche de loisir, l'identification des zones à risque de captures accidentelles, les techniques de pêche et les engins utilisés dans les deux zones couvertes se rapportant aux captures accidentelles ;
- 3) contribuer au processus d'évaluation des critères de l'UE-DCSMM et / ou de l'EcAp PNUE-PAM, et des objectifs environnementaux associés;
- 4) examiner et fournir des renseignements actualisés sur les mesures d'atténuation des captures accidentelles actuellement disponibles ou en cours de développement et leur efficacité, en utilisant les sources existantes ;

¹ Related to abundance and management units, including population dynamics.

- 5) préparer un aperçu des législations nationales et internationales et d'autres mesures pertinentes pour la surveillance et la gestion des captures accidentelles de cétacés, et inclure un aperçu des mesures prises pour respecter les obligations découlant de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS ;
- 6) préparer, selon qu'il convient, et en coordination avec le ICES WGBYC, des avis sur:
 - a. l'établissement d'objectifs, y compris d'éventuels objectifs de conservation et d'utilisation², conformément aux politiques des deux accords ;
 - b. la surveillance des captures accidentelles de cétacés et des opérations de pêche ;
- 7) fournir le soutien technique nécessaire pour faciliter le dialogue avec les organismes compétents dotés de systèmes de certification, tels que le Marine Stewardship Council (MSC), en contribuant activement à l'évaluation des pêcheries pertinentes en ce qui concerne les captures accidentelles de cétacés ;
- 8) commenter les demandes d'informations ou de conseils reçues par les Secrétariats ;
- 9) présenter un rapport aux réunions du Comité scientifique de l'ACCOBAMS et du Comité consultatif de l'ASCOBANS et, le cas échéant, fournir des informations lors des périodes intersessions à d'autres réunions ou groupes de travail pertinents dans le cadre des deux accords.

² Voir par exemple Hall, M.A. and Donovan, G.P. 2001. Environmentalists, Fishermen, Cetaceans and Fish: Is There a Balance and Can Science Help to Find it? Chapter 14, pp. 491-521 In: Marine mammals: biology and conservation Eds PGH Evans and J.A Raga. Kluwer Academic/Plenum Publishers, New York.

PARTIE 2 – MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL CONJOINT ACCOBAMS-ASCOBANS SUR LES CAPTURES ACCIDENTELLES

(par ordre alphabétique)

NOM	AFFILIATION
Arne BJØRGE	Institute of Marine Research - Research Group of Marine Mammals, Norvège
Penina BLANKETT	Ministry of the Environment, Finlande
Patricia BRTNIK	German Oceanographic Museum, Allemagne
Ida CARLÉN	Coalition Clean Baltic, Suède
Léa DAVID	EcoOcéan Institut, France
Sarah DOLMAN	Whale and Dolphin Conservation (WDC), Royaume-Uni
Greg DONOVAN	International Whaling Commission, Royaume-Uni
Nicolas ENTRUP	OceanCare, Suisse
Peter EVANS	Sea Watch Foundation / School of Ocean Sciences, Bangor University, Royaume-Uni
Kerstin GLAUS	OceanCare, Suisse
Tilen GENOV	Morigenos - Slovenian Marine Mammal Society, Slovénie
Joan GONZALVO	Tethys Research Institute, Italie
Jan HAELTERS	Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (RBINS/MUMM), Belgique
Sami HASSANI	LEMM Oceanopolis, France
Nicola HODGINS	Whale and Dolphin Conservation (WDC), Royaume-Uni
Théa JACOB	WWF France, France
Katarzyna KAMIŃSKA	Ministry of Maritime Economy and Inland Navigation, Fisheries Department, Pologne
Sara KÖNIGSON	Swedish University of Agricultural Sciences - Department of Aquatic Resources, Suède
Sven KOSCHINSKI	Meereszoologie, Allemagne
Finn LARSEN	Technical University of Denmark - National Institute of Aquatic Resources, Danemark
Sigrid LUEBER	OceanCare, Suisse
Kelly MACLEOD	Joint Nature Conservation Committee, Royaume-Uni
Sinéad MURPHY	Galway-Mayo Institute of Technology - Marine and Freshwater Research Centre, Irlande
Houssine NIBANI	Association de Gestion Intégrée de Ressources (AGIR), Maroc
Ayaka Amaha OZTÜRK	Turkish Marine Research Foundation (TUDAV)/Faculty of Aquatic Sciences, Istanbul University, Turquie
Romulus-Marian PAIU	Mare Nostrum NGO, Roumanie
Kenneth PATTERSON	Commission Européenne - DG MARE, Belgique

Iwona PAWLICZKA	University of Gdańsk - Faculty of Oceanography and Geography, Pologne
Hélène PELTIER	Observatoire PELAGIS UMS 3462 Université de La Rochelle-CNRS, France
Eunice PINN	Seafish, Royaume-Uni
Vincent RIDOUX	Observatoire PELAGIS UMS 3462 Université de La Rochelle-CNRS, France
Aviad SCHENIN	Israeli Marine Mammals Research & Assistance Center (IMMRAC), Israël
Anne-Marie SVOBODA	Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality, Directorate Nature & Biodiversity, Pays-Bas
Stephanie TACHOIRES	Agence Française pour la Biodiversité, France
Marguerite TARZIA	International Whaling Commission, Royaume-Uni
Jose VINGADA	Portuguese Wildlife Society (SPVS), Portugal